



Direction Emploi Développement des
Compétences

Décision n° 2022-937

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Responsable des Régies Voirie,
Nettoisement et Collecte au pôle Erdre et Loire**

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article 136, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Erdre et Loire un emploi de Responsable des Régies Voirie, Nettoyement et Collecte, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Assurez le management hiérarchique de l'unité, l'animation et la coordination des activités opérationnelles dans les domaines de la voirie, nettoyage, logistique et collecte. Veiller particulièrement au respect des règles de sécurité et règles du temps de travail.

Impulser des évolutions et changements tant organisationnels que métiers au sein de l'unité et mener les chantiers managériaux en lien avec les principes organisationnels définis.

Élaborer certains cahiers des charges des marchés transversaux de gestion des espaces publics et en assurer le suivi. Assurer le rôle de référent pour la pôle sur les thèmes suivants : gestion urbaine de proximité au niveau de l'unité, aires d'accueils des gens du voyage et occupations illicites, plans d'urgence.

Coopérer activement à l'élaboration et au suivi budgétaire du service tout en veillant à la maîtrise des moyens logistiques et budgétaires.

Participer activement aux démarches de Nantes Métropole et du pôle (contrat d'objectifs, démarches performances, certification...).

Piloter des dossiers divers (manifestations de forte envergure).

En l'absence du responsable de service, assurer son intérim.

Décide,

Article 1 : L'emploi de Responsable des Régies Voirie, Nettoyement et Collecte au pôle Erdre et Loire, est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'ingénieur territorial, à savoir au minimum / IB 444 et au maximum / IB 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **17 AOUT 2022**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Élisabeth LEFRANC

mis en ligne le :

18 AOUT 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20220817-2022_937DEC-AU
Date de télétransmission : 18/08/2022
Date de réception préfecture : 18/08/2022